



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-3326

FEB 25 1987

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir
statutaire du Ministre de Consommation
et Corporations à la demande de:

Friden Alcatel
30955 Huntwood
Hayward, California
USA 94544

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Postal Scale / Balance postale

Friden Alcatel
Hayward, California, USA

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSICNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

8840 /

35 kg x 10 grams
Or avoirdupois equivalent / Ou
l'équivalent en avoirdupois

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures Regula-
tions. The following is a summary of
salient features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

These are fully electronic postage scales with a single weight display. They do not have a dual display as required by SGMI.11. They are used for postage determination and not for direct sales to the public. Postal charges are computed by entering the class of mail and a code for type and destination. The codes, rates and postal codes used in determining the charges are contained in PROM's mounted in removable rate packs located on both sides of the scale.

The display consists of a two digit window for kilograms, a three digit window for grams and a six digit window for charges. These digits are all of the seven segment type. There is an additional information window with a 32 character display of the 5x7 dot matrix type.

The operator controls consist of:

- (a) an OFF/ON power switch located on the rear of the scale. Note: on power up, the display is verified.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit de balances postales entièrement électroniques, à un seul dispositif d'affichage. Elles ne sont pas munies d'un affichage double comme l'exige la directive ministérielle SGMI.11. Les balances visées servent à la détermination des tarifs d'affranchissement et ne sont pas destinées à la vente directe au public. Le calcul des tarifs d'affranchissement se fait en introduisant dans l'appareil la catégorie des envois postaux et le code identifiant le type et la destination. Les codes d'identification, les tarifs et les codes postaux utilisés pour la détermination des tarifs d'affranchissement sont contenus dans des mémoires PROM fixées sur des disques de données de tarifs amovibles qui sont insérés dans chacun des deux côtés de la balance.

Le dispositif d'affichage comprend une fenêtre à deux chiffres pour l'affichage des grammes et une fenêtre de six chiffres pour l'affichage du tarif. Ces chiffres sont tous des chiffres à sept segments. Le dispositif est muni d'une fenêtre de 5x7 supplémentaire pour l'affichage par points des renseignements au moyen de 32 caractères.

Les commandes de l'opérateur sont les suivants:

- (a) un interrupteur marche/arrêt (OFF/ON) monté sur le panneau arrière de la balance. Remarque: A la mise sous tension de l'appareil, il y a vérification du dispositif d'affichage;

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

(b) a 3x4 (12 keys) keypad on the left hand sloping front contains lighted function keys for ZERO (when lit indicates center of zero), TARE for objects placed on the platter (it clears automatically on removal of load), RESET used to clear current transaction or an erroneous entry. A WEIGHT ENTRY key that when pressed disengages the platter and allows the operator to enter a weight. The microprocessor evaluates this weight and displays a shipping charge.

(c) a 10x4 (40 keys) keypad that is used for input of zones, rate and/or special services. There are a number of unmarked keys on both of these keypads that can be used by the owner to have options and services that do not affect the metrological function of the scale.

(d) a numeric keypad 0 to 9 with a "." decimal and a CLEAR key.

Calibration of this scale is a microprocessor function that is operational after an internal jumper has been enabled and a "support pack" has been inserted in lieu of one of the rate packs.

Sealing of any one of the screws on the underside of the base is adequate to prevent access to the calibration jumper. The sealing means is exempt from providing ready access to other components or adjustments as per SCM3/10.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

(b) un mini-clavier 3x4 (12 touches) situé sur la surface avant inclinée où sont réunies des touches de fonction allumées, soit une touche ZERO (indiquant le centre du zéro lorsqu'elle est allumée), une touche TARE pour les objets placés sur le plateau (la tare s'efface automatiquement dès que la charge est retirée), une touche RESET utilisée pour annuler une transaction en cours ou une entrée erronée, une touche WEIGHT ENTRY qui permet à l'opérateur d'introduire un poids sans utiliser le plateau en abaissant la touche. A l'aide du poids introduit, le microprocesseur détermine un tarif d'expédition qu'il affiche ensuite;

(c) un mini-clavier 10x4 (40 touches) utilisé pour l'introduction des zones, des tarifs ou services spéciaux ou des deux. Les deux mini-claviers comportent un certain nombre de touches non marquées qui peuvent être utilisées par le propriétaire pour des options et des services qui ne gênent pas la fonction métrologique de la balance;

(d) un mini-clavier numérique composé des touches numérotées de 0 à 9, d'une touche de point décimal et d'une touche CLEAR (effacement).

L'étalonnage de la balance est une fonction assurée par le microprocesseur qui est déclenchée après validation d'un cavalier interne et après remplacement d'un des disques de données de tarifs par un disque de soutien.

Le plombage d'une seule des vis qui se trouvent sur le dessous du socle est suffisant pour empêcher l'accès au cavalier d'étalonnage. Le plombage n'est pas tenu de permettre l'accès facile aux autres composants ou dispositifs de réglage comme l'exige la directive ministérielle SCM3/10.

APPROVAL:

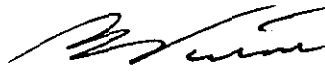
The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.



W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

FILE/Dossier: O6922-F163
PROJECT/Projet: AP-ML-86-0128

REC
V
25 1987

